

**Compte rendu du Comité de Pilotage du 30/10/2009
à la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture**

**NATURA 2000 Site FR 2200369 : « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval
(Beauvaisis) »**

Présidence

Madame BREL

Direction Départementale de l'équipement et de l'agriculture

Présents :

Monsieur FORGET	Commune de Gournay sur Aronde
Monsieur MAHET	Commune de Lataule
Monsieur POLLET	Commune de Plessier-sur Bulles
Monsieur DOISE	Commune de Troissereux
Monsieur POSTEL	Commune de Troussencourt
Monsieur ROGER	Commune de Fouquénies
Madame MAINKA	Communauté de communes des Vallées de la Brèche et Noye
Monsieur TRIBOUT	Communauté de communes des Vallées de la Brèche et Noye
Madame DIERICK	Communauté de communes de la Picardie verte
Monsieur MAHET	Communauté de communes du Pays des Sources
Monsieur SERGEANT	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Monsieur DEGROOTE	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Madame BREL	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA)
Madame BADSI	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA)

Mme Brel débute la réunion en remerciant les participants de leur présence à ce comité de pilotage (COPIL) pour le site **Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)** et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Lancement des travaux d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB),
- Désignation du président du COPIL et celle de la collectivité territoriale ou groupement chargé de l'élaboration du DOCOB.

Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter

Mme Brel laisse la parole à Mme Badsy

Un bref rappel est fait sur les deux précédentes réunions ayant eu lieu avec les élus :

le 17/04/2009 : l'objectif était d'informer et de préparer le COPIL aux désignations susmentionnées, conformément à l'application de la loi relative au développement des territoires ruraux (DTR) du 23/02/2005, une présentation à travers un diaporama de la démarche Natura 2000, du site, de sa

localisation, des intérêts écologiques, des menaces et des modalités de désignation, a été réalisée. A la demande des participants, une deuxième réunion a été programmée.

- le 09/06/2009 : le but était de débattre des éventuelles candidatures proposées. Au cours de cette réunion, le diaporama susmentionné a été présenté à nouveau avec l'introduction de quelques modifications, à savoir la superficie de chaque communauté de communes.

Il a été précisé à nouveau, que la collectivité territoriale ou groupement désirant candidater pour l'élaboration du DOCOB doit posséder les compétences environnementales.

Ainsi après vérification, la candidature potentielle de la Communauté de commune de la Picardie Verte (CCPV) et celle de la Communautés de communes Vallées de la Brèche et Noye à l'élaboration du DOCOB n'ont pu être retenues.

Mme Badsy rappelle également que suite à la demande des élus, un courrier en date du 31/08/2009 avait été adressé au Conseil Général de l'Oise afin qu'il puisse éventuellement présenter sa candidature. Par courrier du 23/09/2009 le Conseil Général indiquait son refus du fait du manque de moyens humains et financiers à mettre à disposition.

Mme Brel indique qu'aucune candidature n'a été réceptionnée à la DDEA et demande à l'assistance s'il y a des candidats potentiels.

Aucun élu présent ne souhaite candidater.

Ainsi, conformément au texte en vigueur (Article R414-8-1 du code de l'environnement) le préfet assure la présidence du COPIL et conduit l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 site Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis).

Mme Badsy précise les points suivants :

- le coût estimatif de l'élaboration du DOCOB est de 100 000 à 120 000 euros, financés à 100 % (50 % national et 50 % par l'UE),
- les services de l'Etat lanceront un appel d'offres afin de recruter le bureau d'études chargé de la réalisation du DOCOB en décembre 2009,
- les formalités administratives s'effectueront au cours de février 2010 (auditions des bureaux d'études, signature de la ou des conventions entre la DREAL et le bureau d'études),
- la mission devra débuter en mars de 2010,
- la durée de l'élaboration du DOCOB est d'environ deux ans.

A la suite, un débat est lancé sur le suivi des travaux par les élus et la mise en place des groupes de travail.

Il est précisé qu'aucune décision n'est prise en dehors des COPIL, qui sont réunis selon un calendrier initialement fixé, les groupes de travail sont constitués parmi les membres du COPIL mais toute personne extérieure au COPIL peut y participer sur demande.

De plus, tout membre du COPIL, absent en réunion, peut faire parvenir ses remarques ou avis au président du COPIL.

Il est évoqué par la suite le manque de communication concernant la démarche Natura 2000. Les élus attirent l'attention sur le manque d'information car depuis plusieurs années, aucune communication n'a été faite sur ce site.

Mme Badsy indique que dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, le bureau d'études devra contacter l'ensemble des élus et usagers afin de les rencontrer lors de réunions d'information, au cours desquelles les interlocuteurs composant les groupes de travail susmentionnés seront définis.

La validation du DOCOB est effectuée par étape par le COPIL et doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral.

A la suite, de nouvelles désignations concernant le Président de COPIL et la collectivité territoriale ou groupement chargé de la mise en œuvre et du suivi du DOCOB devront être mises en place par le Préfet.

La mise en œuvre du DOCOB sera réalisée soit en régie par la collectivité désignée soit par un animateur désignée par celle-ci. Il aura pour mission de réaliser entre autre l'animation, recenser les bénéficiaires potentiels, préparer les contrats....

Mme Brel indique que le prochain COPIL devrait avoir lieu au cours du premier semestre de 2010.

L'assistance n'ayant plus de question, Mme Brel clôt la réunion et remercie les participants.